

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 14 décembre 2016
Auberge communale de La Fleur de Lys, Porsel

F.O. no 48 du 02.12.2016

- Préside** : Cardinaux Evelyne, Syndique
Présence : 55 (cinquante-cinq) citoyennes et citoyens actifs pour les points 1 à 3
56 (cinquante-six) citoyennes et citoyens actifs dès le point 4
- Non-votants** : 1 personne
- Excusés** : M. Simon Helfer, Bouloz
M. Philippe Baudois, Pont
- Scrutateurs** : 1. Tardin Catherine, Pont
2. Mesot Yves, Bouloz

Convoquée selon les directives de l'art. 12 de la loi sur les communes, ladite assemblée est ouverte à 19 h 40 avec le tractanda suivant (présenté sur l'écran via le beamer) :

*L'assemblée communale ordinaire est convoquée pour le **mercredi 14 décembre 2016** à 19 h 30 à la salle de l'Auberge communale de la Fleur de Lys à Porsel.*

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2016*
2. *Modification du Règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels, présentation, approbation*
3. *Règlement scolaire, présentation, approbation*
4. *Investissement pour le réaménagement du Ch. du Bugnon à Bouloz dans le cadre du dossier de réaménagement du carrefour de Bouloz par le Service des ponts et chaussées, présentation, approbation*
5. *Investissement concernant l'éclairage public en vue du changement des ampoules au sodium par des ampoules LED, présentation, approbation*
6. *Budgets 2017*
 - 6.1 *Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements*
 - 6.2 *Approbation des budgets*
7. *Informations du Conseil communal*
8. *Divers*

Le procès-verbal, les règlements ainsi que les budgets 2017 soumis à l'assemblée ne seront pas lus sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

L'assemblée a été convoquée selon le mode en vigueur, soit par tous-ménages, affichage au pilier public et publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, ceci dans les délais légaux.

Mme la Syndique précise que le point 5 du tractanda doit être retiré de l'ordre du jour. En effet, nous avons l'espoir de pouvoir faire quelques économies supplémentaires au niveau de l'éclairage et ce n'est que tardivement que nous avons pu avoir une séance avec le responsable du Groupe E SA pour obtenir des renseignements concrets à ce sujet. A la suite de cette séance, il s'est avéré que le changement que nous avions prévu (échange des lampes de sodium en lampes LED pour les candélabres) était prématuré et trop onéreux par rapport aux bénéfices que nous aurions pu retirer.

Mme la Syndique ajoute que ce seront CHF 25'000.00 qui seront enlevés du budget des investissements et par conséquent la dépense globale de 125'000.00 fr. n'aura pas à être votée.

Mme la Syndique demande s'il y a des questions ou des remarques au sujet du point 5 qui doit être retiré du tractanda. Ce n'est pas le cas, alors nous passons au vote.

DECISION : l'investissement concernant l'éclairage public en vue du changement des ampoules au sodium par des ampoules LED, est retiré du tractanda à l'unanimité (55 oui).

* * * *

Mme Evelyne Cardinaux, Syndique, précise que les débats ne seront pas enregistrés faute de moyens techniques fiables. Elle demande si quelqu'un souhaite enregistrer les débats ; si tel est le cas, il doit s'annoncer (*application de l'ordonnance modifiant le Règlement d'exécution de la loi sur les communes du 1^{er} septembre 2012, art. 3*). Personne ne se manifeste.

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. Mme la Syndique remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal d'assemblée).

Le contrôle des présences a été effectué à l'entrée de la salle. Mme la Syndique ajoute encore que chaque investissement sera voté séparément.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

* * *

1. Procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2016, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal www.leflon.ch.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2016 est approuvé à l'unanimité (55 oui).

2. Modification du Règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels, présentation, approbation

Mme la Syndique donne la parole à M. Jean Gillard, Conseiller communal et Président du CSPi Le Flon-St-Martin pour la présentation des modifications du Règlement précité. Les voici en rouge :

Art. 6²¹ Les hommes et les femmes non incorporés dans le corps des sapeurs-pompiers mais qui font partie des classes d'âge astreintes au service sont soumis au paiement d'une taxe annuelle d'exemption de CHF 200.00.

² Le produit de la taxe d'exemption est exclusivement affecté au service de défense contre l'incendie.

³ En cas de déménagement dans une autre commune d'une personne soumise à la taxe, la commune facture sa part prorata temporis.

⁴ Les démissions ne sont acceptées que pour la fin d'une année civile et doivent parvenir à la commune de domicile avant le 15 décembre pour qu'elles soient effectives l'année suivante ; exception faite en cas de déménagement.

M. Gillard précise que cela donnait des complications pour faire le calcul de la taxe non pompiers si le SP démissionnait en cours d'année.

* * *

Art. 9³

La commission intercommunale du feu propose aux conseils communaux réunis le commandant et son remplaçant. Elle nomme les officiers. **Elle accompagne l'Etat major par un préavis pour la nomination des officiers.**

Elle statue sur les exemptions, les licenciements et les exclusions.

* * *

Art. 20⁴¹ Dans la mesure du possible, les excuses sont remises par écrit au commandant ou à son remplaçant 48 heures avant l'exercice, par écrit. Les absences injustifiées seront sanctionnées selon l'art. 25.

² Sur demande, une justification de l'absence sera remise par écrit au commandant ou à son remplaçant dans les 48 heures suivant l'exercice.

³ **Absences de longue durée : toute absence de plus d'un mois consécutif doit être annoncée au commandant. En cas d'absence de plus de 6 mois, la moitié de la taxe d'exemption sera due. Si ces absences ne sont pas annoncées au commandant, les amendes et la taxe d'exemption seront dues.**

M. Gillard précise qu'en cas d'incendie, il est important de savoir qui peut être présent et qui est absent momentanément du Corps de SP.

* * *

Art. 21⁵ ¹ Chaque sapeur-pompier doit tenir son équipement en bon état et le rendre lavé et en bon état au moment où il quitte le corps. La commune se réserve le droit de facturer un montant pour la remise en état du matériel qui serait rendu sale ou en mauvais état.

² **En cas de démission, la commune se réserve le droit de facturer l'équipement complet au sapeur qui ne l'aurait pas rendu à la date demandée.**

M. Gillard précise que l'équipement d'un sapeur-pompier a un certain coût ; il est donc important de le restituer.

M. Gillard demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il souhaite ajouter qu'une question avait été posée en assemblée communale en 2015 au sujet d'une éventuelle exemption des personnes faisant partie d'une Société de Samaritains.

La question a été étudiée dans le cadre du Comité CSPi et la décision a été prise de ne pas accorder l'exemption aux Samaritains ; en effet, une telle décision serait délicate car les Samaritains étant des bénévoles, d'autres personnes faisant du bénévolat également pourraient demander à être exemptées.

Par contre, le Comité du CSPi est en train de réfléchir à la possibilité d'incorporer des Samaritains dans le Corps de sapeurs-pompiers.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

La modification du Règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels, est acceptée à l'unanimité (55 oui).

3. Règlement scolaire, présentation, approbation

Mme la Syndique donne la parole à M. Julien Walker, Conseiller communal pour la présentation du Règlement précité. Chacun et chacune avait la possibilité de venir le consulter au Bureau communal ou sur le site Internet communal. Dès lors, M. Walker va parler des deux grands changements importants dans ce Règlement. Il s'agit du fait que la Commission scolaire n'a plus de pouvoir décisionnel et du fait qu'il faudra mettre sur pied un Conseil des parents.

1. Bien que la Commission scolaire n'ait plus de pouvoir décisionnel, pour le moment, elle s'occupe des lotos des écoles et des Camp de ski.

2. Conseil des parents

Dans le cadre de la nouvelle loi scolaire, la collaboration entre l'école et les parents a été entièrement repensée dans le but de favoriser une collaboration plus étroite entre les deux partenaires.

Conseil des parents (art. 31 LS et art. 58 à 61 RLS)

a) Composition et désignation des membres

Art. 9.-¹ Le conseil des parents se compose de 6 (six) membres, parents d'élèves, nommés par le Conseil communal.

² Le choix des parents se fait :

- par une lettre aux parents
- par une information dans le bulletin communal ou sur le site internet de la commune

³ Si il devait y avoir trop de candidats, le conseil communal choisit par ordre d'importance en tenant compte des degrés d'enseignement, des villages et enfin par tirage au sort.

⁴ Le corps enseignant est représenté par 1 (une) personne, désignée par ses pairs.

⁵ Le ou la Conseiller/ère communal/e, responsable des écoles, participe au conseil des parents.

⁶ Le responsable d'établissement participe également au conseil des parents.

b) Durée de fonction

Art. 10.-¹ Les membres, parents d'élèves, sont désignés pour une durée minimale de trois ans.

² Les membres démissionnaires informent la présidence.

³ Les membres sont tenus de démissionner s'ils n'ont plus d'enfants scolarisés à l'école primaire. Le Conseil communal peut maintenir un ou une membre en fonction jusqu'à ce que son remplacement soit assuré, mais au plus pendant une année.

c) Organisation

Art. 11.-¹ La présidence est assumée par le ou la Conseiller/ère communal/e, responsable des écoles. Le conseil des parents nomme sa vice-présidence et son secrétariat.

² En collaboration avec le secrétariat, la présidence assure la planification des travaux, convoque les séances, propose leur ordre du jour et dirige les délibérations.

³ Le conseil des parents se réunit au moins 2 (deux) fois par année scolaire. Il est en outre convoqué lorsque les sujets l'exigent ou lorsque 4 (quatre) membres, parents d'élèves, en font la demande.

⁴ Il ne peut voter sur les propositions émises que si la majorité des membres, parents d'élèves, est présente.

⁵ Le conseil des parents tient un procès-verbal de ses réunions, mentionnant au moins les membres présents, les objets discutés, les propositions ainsi que le résultat des éventuels votes.

⁶ Il peut inviter des professionnels ou des milieux actifs au sein de l'école à participer aux réunions. Il peut également inviter une délégation d'élèves pour les entendre sur des sujets spécifiques les concernant et examiner leurs propositions.

Pour le reste, le conseil des parents s'organise lui-même. Il peut se doter d'un règlement interne.

On demande quelle pourrait être la durée maximale en tant que Délégué au sein du Conseil des parents ?

R. 8 ans au maximum = la durée de présence d'un enfant depuis l'école enfantine jusqu'en 8H (NB sans compter les possibles redoublements et le fait d'avoir plusieurs enfants de la même famille dans des degrés différents).

Qui organisera le Camp de ski vu qu'il n'y a plus de Commission scolaire ?

R. on pourra déléguer l'organisation du Camp de ski et des lotos à quelques membres du Conseil des parents.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

Le Règlement scolaire, est acceptée à l'unanimité 54 (cinquante-quatre) oui ; en outre, il y a une abstention.

<p>4. Investissement pour le réaménagement du Ch. du Bugnon à Bouloz dans le cadre du dossier de réaménagement du carrefour de Bouloz par le Service des ponts et chaussées, présentation, approbation</p>

Mme la Syndique donne la parole à M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal, pour les explications et le chiffrage des coûts.

Le carrefour principal du village de Bouloz, soit l'intersection entre les axes cantonaux « route de Romont » et « route de la Joux » est classé comme étant un carrefour dangereux à moyennement dangereux par le Service des ponts et chaussées du canton de Fribourg (ci-après, nommé SPC). En effet, certaines vitesses observées sont élevées et l'aménagement existant peut prêter à confusion sur les notions de priorité (notamment pour les véhicules provenant de Romont et tournant à gauche en direction de la Joux). D'autres dysfonctionnements comme une distance de visibilité limitée depuis le chemin du Bugnon et une distance de visibilité insuffisante dans le carrefour sont à relever.

Fort de ce constat, le SPC souhaite réaménager ce carrefour. A noter que c'est ce service cantonal qui avait pris contact avec la Commune afin de pallier aux problèmes existants et non l'inverse.

Afin d'arriver à une solution optimale, le chemin du Bugnon doit également être réaménagé. Il n'y a pas de demi-mesure à envisager. C'est-à-dire que le canton exécutera les travaux nécessaires sur le carrefour seulement si la commune modifie la partie haute du Bugnon.

En outre, sur la base d'interpellations de certains riverains qui trouvent que le trafic circule à vive allure en traversée de Bouloz, le Conseil communal souhaite profiter des travaux du SPC pour réaliser certains aménagements modérateurs de trafic.

Plusieurs variantes ont été envisagées. La solution du SPC, qui vous sera montrée via le beamer, a été retenue.

Concernant les échéances, nous devrions finaliser le dossier et effectuer les mises à l'enquête dans le courant de l'année 2017, ce qui aboutira aux débuts des travaux en 2018.

Afin de pouvoir avancer, il est nécessaire d'obtenir l'approbation du projet et des coûts par l'assemblée de ce soir.

Concernant dit projet, voici à ce quoi le carrefour ressemblera : M. Fragnière montre le plan du carrefour modifié.

- Le régime des priorités est modifié
- La sortie du chemin du Bugnon est améliorée du fait de sa perpendicularité, de son élargissement et de son rehaussement.
- La sortie de la ferme sera supprimée et son accès sis en face du chemin de l'ancienne laiterie amélioré

Concernant les modérateurs de trafic, il est envisagé la création de 9 décrochements horizontaux composé à chaque fois de deux bacs avec bandes réfléchissantes afin de créer des portes d'entrée aux entrées du village de Bouloz et de créer des ralentisseurs en les disséminant sur la longueur de la route cantonale. La chaussée sera alors réduite de 6 à 4 mètres. La distance entre deux bacs sera d'environ 15 mètres, ce qui permettra aux poids lourds de passer théoriquement à une vitesse de 40 km/h.

Les objectifs multimodaux recherchés par la commune en termes de modération de trafic sont les suivants :

- Identifier les entrées du village en tant qu'espace de transition (porte d'entrée)
- Modérer la vitesse du trafic automobile en traversée de localité
- Sécuriser le carrefour du centre de Bouloz (lisibilité des priorités, visibilité, vitesse)
- Sécuriser les passages pour piétons existants

Les interventions décrites précédemment (modification du carrefour, amélioration de la sortie du chemin du Bugnon, modérateurs de trafic) ne sont réellement efficaces que si elles forment un ensemble cohérent et coordonné.

Depuis la genèse du projet, la commune a déjà investi le montant suivant : CHF 10'260.00 pour Transitec (urbaniste) pour une étude de contexte.

CHF 10'000.00 avaient également été budgétisés pour Transitec. Ce montant n'a pas été utilisé car la commune voulait voir des plans concrets. C'est pourquoi il a été fait appel à MGI Partenaire Ing. Conseils SA, bureau d'ingénieurs à Châtel-St-Denis.

Un montant de CHF 26'000.00 leur avait été attribué. Suite à diverses discussions et retards pris par le SPC dans leurs nombreux dossiers, ce montant est reporté en 2017 pour les prestations d'ingénieur civil dédiées au carrefour de Bouloz.

Mme Carole Seydoux, Porsel, demande quelle sera la partie à charge de la Commune Le Flon (en référence au plan présenté via le beamer) ?

R. Ce sera la partie en triangle (sortie du Ch. du Bugnon sur la route cantonale).

M. Gérard Mesot, Bouloz, se demande comment il sera possible d'avoir une meilleure visibilité sur Romont depuis le Ch. du Bugnon ! Il faudrait pouvoir enlever la maison jouxtant ce chemin et la visibilité en direction de Porsel ne sera pas meilleure !

Mme Claudine Aebischer, Pont, demande si la priorité sera sur la route en direction de La Joux et plus sur la route en direction de Romont ?

R. oui

Mme Aebischer demande si des ralentisseurs sont prévus sur cette route prioritaire ?

R. oui, il y aura 9 décrochements horizontaux avec 2 bacs chaque fois.

Est-ce que ce seront des bacs à fleurs ? Et comment se présenteront-ils ?

R. ils ressembleront à ceux que l'on trouve devant la Poste à Oron-la-Ville. M. Fragnière ajoute qu'il y aura entre 4 et 6 m entre 2 bacs et 15 m de distance entre les bacs.

M. Michel Grivel, Porsel, estime qu'il vaudrait mieux instaurer une zone de 30 km à l'heure !

R. On ne peut pas installer de zone de 30 km à l'heure sur une route cantonale.

M. Grivel demande comment cela va se passer pour le déneigement avec ces chicanes ?

R. C'est étudié pour ; cela va fonctionner sans problème. Les normes officielles ont été respectées. Les ingénieurs ont fait les calculs des distances et le SPC les a validés.

Qui a eu l'idée de faire installer des bacs à fleurs ?

R. Le Service des Ponts et Chaussées, Fribourg (SPC).

Et qui va payer pour cela ?

R. La Commune Le Flon.

M. Fabien Thürler, Porsel, parle de la variante « giratoire ». Il précise qu'à Oron-la-Ville il y en a bien un qui a été installé et cela fonctionne très bien. Pourquoi ne pas en prévoir un à cet endroit !

R. M. Fragnière lui répond que la variante « giratoire » a été étudiée et calculée par le SPC et il en ressort qu'il faudrait un giratoire avec une circonférence de 22 m. Ce serait trop grand et cela empièterait sur les propriétés des riverains.

M. Thürler estime qu'il y a deux poids et deux mesures ; on peut le faire ailleurs (Vaulruz) et pas chez nous !

R. M. Fragnière lui répond que le SPC ne veut pas le faire à Bouloz.

M. Michel Grivel pense que dans 10 ans, le SPC aura l'idée de faire un giratoire à Bouloz et nous on aura déjà fait autrement.

R. M. Fragnière lui précise que le SPC ne veut pas de giratoire et la Commune Le Flon ne peut pas aller contre la décision de l'Etat.

M. René Mesot, Bouloz, a constaté sur le plan que les deux premiers bacs seront situés à l'entrée du village de Bouloz ; il estime qu'ils ne sont pas assez près du village/carrefour et de ce fait les voitures vont rouler trop vite et ce sera encore plus dangereux pour les conducteurs qui vont quitter le Ch. du Bugnon.

M. Fabien Thürler demande combien tout cela va coûter ?

Selon les études préliminaires effectuées par MGI, la part des travaux de génie civil pour le canton se monte à CHF 377'00.00 HT et celle de la commune à CHF 147'000.00.

Le devis général estimatif se décompose comme suit :

1. Travaux de construction : CHF 147'000.00 plus CHF 18'000.00 pour les bacs ce qui nous fait un total de CHF 165'000.00.
 2. Prestation d'ingénieur civil pour 25'000 (montant reporté 2016) qui comprend le dossier de demande préalable, le dossier d'enquête, le dossier d'exécution, appel d'offres, direction des travaux, débours
 3. Prestation géomètre pour CHF 11'000.00 ce montant sera certainement englobé dans les frais du SPC (plan base cadastrale pour mise à l'enquête, verbal de route, y.c abornement, convention et reconnaissance avec les propriétaires
 4. Émolument, taxes pour CHF 11'000.00 qui comprend l'acquisition de terrain, permis de construire,
 5. Eclairage public pour CHF 16'000.00 comprenant le déplacement du point lumineux central du carrefour et les contributions de branchements et d'équipement général
 6. Divers et imprévus pour un total de CHF 23'000.00.
 7. TVA 8%
- TOTAL CHF 271'000.00

En résumé :

Devis général estimatif	
• Travaux de construction (concerne : Génie civil et bacs à fleurs)	165'000.00
• <i>Prestation ingénieur civil</i>	25'000.00 (<i>report 2016</i>)
• Prestation géomètre	11'000.00
• Emoluments, taxes	11'000.00
• Eclairage public	16'000.00
• Divers et imprévus	23'000.00
• TVA	20'000.00
• Total	271'000.00

Avant d'éventuelles questions ou remarques, M. Fragnière passe à nouveau la parole à Mme la Syndique pour qu'elle puisse donner les indications concernant l'influence financière.

Influence

- Amortissement légal (Etat): 15%
- Amortissement financier: 10%
- Intérêts: environ 1% à 1.5% (selon banque choisie)

Mme la Syndique rappelle que nous devons avoir une décision définitive afin d'être en mesure de lancer la procédure de mise à l'enquête publique pour le Chemin du Bugnon en même temps que celle de l'Etat de Fribourg pour l'amélioration du carrefour du centre village de Bouloz (printemps 2017).

C'est une condition de l'Etat de Fribourg que nous fassions le Ch. du Bugnon en même temps qu'eux, leur carrefour. Sinon, ils laissent tout tomber et il n'est pas sûr du tout qu'ils reviennent dans un avenir plus ou moins proche pour améliorer le carrefour. Il y a donc un fort risque que le carrefour demeure ainsi pour les 20 prochaines années au moins.

M. Fabien Thürler estime que c'est aux riverains de dire s'il est bien ou non de procéder à la modification de ce carrefour. Si c'est pour avoir quelque chose de moins bien, cela ne vaut pas la peine.

M. Raymond Bochud, Bouloz, demande s'il y aura des propriétaires riverains lésés ?

R. Mme la Syndique lui répond par l'affirmative et lui confirme qu'il y aura un impact pour sa propriété. Elle ajoute toutefois qu'il ne sera pas le même que celui prévu dans la variante souhaitée par la Commune Le Flon. L'impact au niveau des m2 perdus sera moindre dans le projet présenté à cette assemblée. Il n'y aura plus qu'un ou deux arbres qui pourraient gêner.

Mme la Syndique précise que si le projet est accepté par l'assemblée, le SPC recontactera les propriétaires riverains pour voir avec eux.

Une question est posée au sujet des ralentisseurs.

R. Il s'agira de ralentisseurs horizontaux et non pas verticaux.

M. Gérard Mesot, Bouloz, souhaite revenir sur l'intervention de M. Fabien Thürler. Il estime que l'Etat de Fribourg n'a pas à faire du chantage à la Commune Le Flon. M. Mesot estime qu'il s'agit d'un mauvais projet car il y aura moins de visibilité du côté de Porsel pour les automobilistes qui voudront quitter le Ch. du Bugnon et ensuite, on ne verra pas bien en direction de Romont. M. Mesot estime que l'Etat aurait dû, avant tout, demander l'avis des utilisateurs !

S'il s'agissait d'un bon projet, il ne discuterait pas ; mais là, il propose de refuser ce projet.

M. Louis-Michel Dévaud, Bouloz, demande ce qu'il adviendra des véhicules lents (tracteurs) qui vont déboucher du Ch. du Bugnon sur la route cantonale ? Pour s'engager en direction de Porsel, cela créera encore plus de difficultés.

R. Le Canton a vérifié les choses et il a tenu compte des normes.

Mme la Syndique tient à préciser que le Canton n'a pas fait de chantage à la Commune. Il a juste dit que si le carrefour n'était pas amélioré maintenant, il ne viendrait pas nous proposer quelque chose dans trois ans !

Mme Sandra Dumas, Porsel, demande de quelle hauteur sera le redressement ?

R. Il sera fait en progression lente pour mieux être à niveau avec le carrefour.

Quelqu'un précise que théoriquement les bacs vont apporter un peu de ralentissement ; cependant, on se demande pourquoi il n'est pas prévu un petit dos d'âne avant et après le carrefour car cela ralentirait mieux les véhicules.

R. Le SPC n'était pas très motivé pour ce genre de chicanes pour des raisons de nuisances sonores pour les riverains.

Mme Gisèle Panchaud, Bouloz, pense que les voitures qui viendront depuis Bulle rouleront beaucoup trop vite étant donné qu'elles auront la pleine priorité. N'a-t-on pas prévu quelque chose près du carrefour ? Il faudrait laisser la priorité depuis Romont car les voitures vont moins vite.

R. Les bacs sont des moyens peu onéreux pour faire ralentir les voitures.

Mme la Syndique précise que le Conseil communal était motivé par la création d'un giratoire ; ensuite, il a proposé une variante améliorée qui conservait les priorités comme elles le sont maintenant ; cependant, cette variante avait pour conséquence une emprise de terrain trop conséquente pour les riverains. Certains riverains ont refusé et ensuite, il a fallu trouver une autre solution.

Mme Panchaud rappelle qu'il y a quelques années, il y avait un panneau indicateur de cédez-le-passage sur le bord de de la propriété de M. Raymond Bochud ; il servait pour les automobilistes venant de Bulle. Ce panneau a été enlevé lors de travaux et il n'a jamais été remis en place. Mme Panchaud estime qu'il s'agit d'une grosse erreur.

M. Gilbert Cardinaux, ancien Député et ancien Syndic, Bouloz, prend la parole pour dire qu'il y a plusieurs années, l'Etat a édité un décret qui tenait compte de 10 carrefours considérés comme dangereux et semi-dangereux. Celui de Bouloz en faisait partie. L'Etat a donc budgété un montant pour l'amélioration de ces 10 carrefours. Nous faisons partie de l'un des derniers dossiers pas encore concrétisé.

Il faut bien réfléchir car si l'assemblée dit non maintenant ; l'argent prévu pour notre carrefour sera utilisé pour autre chose.

M. Michel Grivel, Porsel, demande où sera situé le dernier bac lorsque l'on vient depuis Porsel.

R. M. Fragnière le lui montre sur le plan affiché à l'aide du beamer ; M. Fragnière ajoute que les bacs pourront être déplacés si nécessaires.

Mme la Syndique rappelle que la mention des bacs sur le plan est une première esquisse ; une étude plus détaillée précisera l'emplacement des bacs.

M. Michel Grivel demande qui va prendre en charge l'éclairage du carrefour modifié ?

R. M. Fragnière lui répond qu'il s'agira du même éclairage qu'actuellement. Il sera simplement déplacé.

M. Grivel demande s'il y aura un éclairage pour éclairer tout le carrefour car il pense qu'avec la modification le nouvel éclairage ne sera plus situé au milieu du carrefour.

M. Grivel pense quand même qu'il faut profiter de cette occasion pour améliorer ce carrefour ; nous n'avons pas le choix.

M. Gérard Mesot, Bouloz, lui répond par la négative ; il estime que nous avons le choix car l'assemblée est le législatif. De plus, il est sûr qu'il y aura des dépassements de budget car il est rare que les coûts présentés soient tenus.

R. Mme la Syndique pense que nous devrions arriver à tenir les coûts car en général avec les budgets établis par le Bureau MGI Partenaires Ing. Conseils SA, Châtel-St-Denis, nous avons toujours de bonnes surprises.

M. Raymond Dévaud, ancien Syndic, Porsel, précise que cela fait 5 ans que nous parlons de ce projet. Si l'assemblée n'est pas capable, maintenant, de prendre les CHF 377'000.00 du Canton pour améliorer ce carrefour, ce n'est pas la peine. Nous allons être la risée du Canton.

M. Dévaud est conscient qu'il s'agit d'un investissement pour la Commune mais le plus important, c'est la sécurité.

M. Gérard Mesot pense que ce n'est pas un investissement coûteux qui va améliorer les choses. Il estime qu'il y a un manque de marquage et que ce projet est mal ficelé.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Michel Grivel souhaite juste ajouter que si le projet est accepté, il faudra remettre momentanément le panneau cédez-le-passage près de chez M. Bochud en attendant les travaux.

M. Thierry Dewarrat, Président de la Commission financière, tient tout d'abord à préciser que le but de la Commission financière est de vérifier si la capacité financière de la Commune est respectée. Tous les préavis sont donc établis uniquement de ce point de vue-là.

M. Dewarrat lit le rapport qui se conclut par un préavis favorable pour cette dépense (CHF 271'000.00) qui devra se faire en 2018.

On passe au vote.

L'investissement pour le réaménagement du Ch. du Bugnon à Bouloz dans le cadre du dossier de réaménagement du carrefour de Bouloz par le Service des ponts et chaussées est accepté par 38 oui (trente-huit), en outre, il y a 10 non, 6 abstentions et 2 non votants.

5. Investissement concernant l'éclairage public en vue du changement des ampoules au sodium par des ampoules LED, présentation, approbation

Point retiré du tractanda en début d'assemblée.

6. Budgets 2017
6.1 Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements
6.2 Approbation des budgets

Mme la Syndique précise que l'élaboration des budgets 2017 s'est déroulée de manière sereine et a réservé un résultat tout à fait intéressant.

Mme la Syndique présente à l'aide du beamer les budgets 2017.

<u>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
0. Administration	448'870.00	55'700.00
1. Ordre public	194'850.00	144'793.00
2. Enseignement et formation	1'257'959.00	92'500.00
3. Culture et loisirs	148'450.00	36'600.00
4. Santé	417'722.00	14'000.00
5. Prévoyance sociale	493'613.00	4'000.00
6. Transports et communications	163'555.00	25'000.00
7. Protection environnement et aménagement	427'920.00	419'400.00
8. Economie	23'268.00	17'500.00
9. Finances et impôts	464'901.00	3'199'167.00
Totaux	4'041'108.00	4'008'660.00
Déficit		32'448.00 (0.80%)

Au fil de la présentation, Mme la Syndique commente certains chiffres.

Nombre habitants pris en compte	1'175
Clé veveysanne, participation Le Flon	5.132%
Clé VOG, participation Le Flon	5.10%

Endettement net par habitant au 31.12.2015

- moyenne des communes fribourgeoises	1'687.00 fr.
- Commune Le Flon	2'078.37 fr.

Dans ce qui suit, le premier chiffre montre les charges et le deuxième, les produits :

0. Poste Administration

Budget 2017

448'870	55'700
---------	--------

Remarque :

Augmentation de salaire pour le personnel administratif

Augmentation du pourcentage de travail de Mme Dévaud Aniceto, ce dernier passant de 30% à 40%

Adaptation organisationnelle de l'espace de travail, avec bureau plus grand, ordinateur grand écran, accès supplémentaire au programme du contrôle des habitants

Achat de tablettes pour le conseil communal avec programme sécurisé pour gérer tous les documents reçus (CHF 10'000.00)

1. Ordre public

Budget 2017

194'850	144'793
---------	---------

Remarque : Reprise du siège administratif du CSPI, ouverture de comptes supplémentaires, ainsi les chiffres sont fortement « gonflés » tant aux charges qu'aux produits.

2. Enseignement et formation

Budget 2017

1'257'959	92'500
-----------	--------

Très peu de changements dans ce poste par rapport aux budgets précédents

Participation au pot commun Etat FR :	
- FR 1-2 H	CHF 92'560.00-
- FR 3-8H	CHF 340'025.00-
- FR transports scolaires	CHF 20'831.00-
- FR CO	CHF 324'832.00-
- FR écoles spéc.	CHF 201'261.00-
- Le Flon fonctionnement (camps, lotos, matériel, trsp int. conciergerie, bât. scolaires, etc)	
--charges	CHF 193'400.00-
--participations	CHF 51'500.00+
- AES Les Mouflons	
--charges	CHF 76'750.00-
--participation des parents	CHF 41'000.00+

3. Poste Culture et Loisirs

Budget 2017

148'450 36'600

- Dons sociétés culturelles	CHF 7'000.00 (augm de +5'000 par rapport à 2016)
- Dons sociétés sportives	CHF 7'000.00 (augm de +4'500 par rapport à 2016)
- Salle polyvalente	
--Divers frais entretien brûleur, fenêtres, stores, porte double entrée	CHF 24'700.00
-- Wifi pour salle polyvalente	CHF 2'000.00 environ

4. Poste Santé

Budget 2017

417'722 14'000

- Participation aux EMS du Canton	CHF 189'583.00 (pot commun)
- Participation aux EMS de la Veveyse	CHF 53'965.00 (pot commun)
- RSSV (Réseau Santé Social Veveyse)	
--aide et soins à domicile	CHF 96'997.00
--indemnités forfaitaires	CHF 22'782.00 (plus de demandes)
--ambulances sud fribourgeois	CHF 11'486.00 (nvlle répartition Etat/Communes)
--puériculture	CHF 4'945.00
--administration	CHF 14'832.00

5. Prévoyance sociale

Budget 2017

493'613 4'000

- Subvention pour crèches (2014 : CHF 9'000.00 – 2015 : 30'000.00 – 2016 : 50'000.00)	CHF 55'000.00
- Subvention pour accueil familial de jour de la Veveyse	CHF 3'500.00
- Subvention pour institutions pour personnes handicapées ou inadaptées	CHF 282'059.00 (pot commun)
- Subvention pour HLM	CHF 5'500.00
- Service social de la Haute Veveyse et Service social cantonal	CHF 109'249.00

9. Finances et impôts

Budget 2017

464'901

3'199'167

	2017	2016
- Impôts revenu PP	CHF 2'003'800.00+	CHF 1'872'120.00+
- Impôts fortune PP	CHF 145'960.00+	CHF 133'373.00+
- Impôts bénéfice PM	CHF 19'012.00+	CHF 24'210.00+
- Impôts fortune PM	CHF 7'830.00+	CHF 7'445.00+
- Impôts part OCN	CHF 80'223.00+	CHF 81'020.00+
- Intérêts bancaires	CHF 76'000.00+	
- Amortissements obligatoires	CHF 284'701.00+	
	2017	2016
- Impôt à la source	CHF 10'000.00+	CHF 12'000.00+
- Impôt sur prestations en capital	CHF 30'000.00+	CHF 30'000.00+
- Gains immobiliers	CHF 20'000.00+	CHF 20'000.00+
- Impôts mutations	CHF 35'000.00+	CHF 35'000.00+
- Impôts chiens	CHF 4'500.00+	CHF 4'500.00+
- Impôts spectacles	CHF 2'000.00+	CHF 2'000.00+
- Impôts distributeurs	CHF 300.00+	CHF 800.00+
- Remboursement frais OP	CHF 500.00+	CHF 1'500.00+
	2017	2016
Total impôts	CHF 2'603'125.00+	CHF 2'459'968.00+
	2017	2016
Péréquation financière cantonale :		
... des ressources	CHF 439'580.00+	CHF 426'073.00+
... des besoins	CHF 69'179.00+	CHF 70'158.00+

Nous versons CHF 30'000.00 au SCC qui fait le travail d'encaissement des impôts communaux.

Immeubles :

- Entretien bâtiments	CHF 15'000.00-
- Entretien machines et mob.	CHF 5'000.00-
- Assurances diverses	CHF 11'000.00-
- Une partie du salaire de l'Employé communal	CHF 4'600.00-
- Etude pose panneaux photovoltaïques sur toit Salle polyvalente	CHF 13'500.00-*)
- Subvention pour étude pose panneaux photovoltaïques (50%)	CHF 6'500.00+
- Loyer Local des Koalas (accueil pte enfance)	CHF 3'600.00+
- Loyer terrains (parchets communaux)	CHF 4'083.00+
- Loyer Auberge de la Fleur de Lys	CHF 33'000.00+

*) L'idée serait de faire une coopérative pour diminuer le coût de l'installation. M. Jean-Claude Bongard précise que cela fonctionne déjà dans certaines Communes. Pour la subvention de 50% versée par l'Etat de Fribourg, il faut faire la demande jusqu'au 31 décembre 2016 et ensuite nous avons jusqu'au 31 décembre 2017 pour faire l'étude.

M. Bongard précise qu'il vaut mieux prévoir une installation centralisée de panneaux photovoltaïques de 30 kW sur un toit (coût environ CHF 57'000.00) plutôt que 10 installations de 3kW décentralisées sur 10 toits (coût environ CHF 100'000.00).

Si le budget est accepté, on fera cette étude et ensuite le Conseil communal viendra avec un projet afin de le présenter en assemblée communale et on verra qui est intéressé.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017 donne un résultat de CHF 4'041'108.00 aux charges et de CHF 4'008'660.00 aux produits et se solde donc par un déficit de CHF 32'448.00 fr. représentant le 0.80% des produits. Il se situe dans la limite légale des 5% de dépassement autorisés par la loi sur les communes.

* * *

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Mme la Syndique présente également le budget à l'aide du beamer ; elle le commente.

1. ORDRE PUBLIC

140.522.00 Stand de tir

Vidange des récupérateurs, réfection bâtiment ciblerie

CHF 2'440.00 - coût d'achat ; part nette à charge de notre Commune (12'200.00 – 9'760.00)

Influence isolée sur le fonctionnement :

CHF 366.00 / amortissements 15%

2. CULTURE ET LOISIRS

290.506.00 Enseignement et formation – Achat matériel

Total CHF 26'100.00 (10 ordinateurs portable et 2 tableaux interactifs)

Influence isolée sur le fonctionnement :

CHF 2'610.00 / amortissements 10%

Il reste encore 2 salles de classes sans tableaux interactifs. Nous avons prévu de les équiper.

6. TRANSPORTS et COMMUNICATIONS

620.501.00 Réfection de routes (Ch. des Bruyères, Bouloz)

Report Etude traversée de Bouloz, RC, frais ingénieur CHF 26'000.00

CHF 25'000.00

Influence isolée :

CHF 2'500.00 / amortissements 10%

620.501.00 Acquisition de 3 radars pédagogiques

CHF 17'200.00

Influence isolée :

CHF 1'720.00 / amortissements 10%

Le radar pédagogique déjà acquis donne entière satisfaction ; on constate des améliorations sensibles aux entrées des villages. Cela a un impact favorable sur la circulation.

7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Aménagement du territoire

700.501.00 Mensuration cadastrale – facture finale

CHF 14'000.00

Influence isolée :

CHF 2'100.00 / amortissements 15%

Déchetterie

720.501.00 Investissement concernant l'amélioration de la déchetterie (installation de rails pour bennes, entre autres) – Report 2016 : CHF 15'000.00 – nouvel investissement : CHF 5'000.00

CHF 5'000.00

Influence isolée :

CHF 500.00 / amortissements 10%

9. FINANCES ET IMPOTS

942.500.00 Terrains – Crédit d'étude pour nouveau bâtiment communal + solde places PC

CHF 30'000.00

Influence isolée :

CHF 3'000.00 / amortissements 10%

Nous devons impérativement étudier la création de places d'abri PC d'ici 2020 car sinon, nous devons rendre le montant de la réserve au Canton ; il s'agit quand même de d'une somme de CHF 330'000.00. Comme le Conseil communal ne souhaite pas rendre cet argent, il va étudier la possibilité de créer des locaux pour l'administration communale au-dessus des places PC. Le Conseil communal réfléchira également à l'opportunité de faire autre chose que l'administration communale sur les places PC (par exemple, une salle des sociétés). A voir.

Mme Claudine Aebischer, Pont, demande où serait prévu le nouveau bâtiment et les places PC ?

R. Mme la Syndique lui répond que l'idée est d'installer ces constructions sur le terrain appartenant à la Commune, sis en zone IG (intérêt général), près du terrain de football. Il n'y aurait donc pas besoin d'acheter du terrain.

LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS se solde par des charges de CHF 195'500.00 et des produits de CHF 9'760.00 et des reports d'investissements pour CHF 41'000.00. Cela génère des investissements nets de CHF 119'740.00.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Budget de fonctionnement 2017

Mme la Syndique invite la Commission financière à donner connaissance de son rapport. M. Thierry Dewarrat, Président précise que la Commission s'est réunie le 05 décembre dernier pour assister à la présentation du budget 2017 par Mme la Syndique et Mme Josiane Favre, Caissière communale et pour pouvoir établir son rapport.

En préambule, la Commission financière tient à remercier le Conseil communal dans son ensemble pour son engagement ainsi que la Caissière et la Secrétaire communale pour leur travail de qualité.

La Commission financière constate que les charges s'élèvent à 4'041'108.00 fr. et les produits à 4'008'660.00 fr. Il en ressort un déficit de 32'448.00 fr. qui représente le 0.80% des produits.

La Commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée l'acceptation du budget de fonctionnement tel que présenté par le Conseil communal.

Budget des investissements 2017

M. Thierry Dewarrat, Président précise que la Commission financière relève que l'excédent de charges des investissements, prévus pour 2016, se monte à CHF 170'500.00 après retrait de l'investissement de CHF 25'000.00 concernant l'éclairage des routes, dont CHF 41'000.00 qui sont issus de reports des années antérieures. Les nouveaux investissements pour 2017 se montent alors à CHF 129'500.00 aux charges et CHF 9'760.00 aux produits.

Il conclut en précisant que la Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter ce budget d'investissements proposé.

Mme la Syndique remercie la Commission financière et son Président. La parole n'étant plus demandée, on passe au vote :

a) Le BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017 avec des charges s'élevant à CHF 4'041'108.00 et des produits s'élevant à CHF 4'008'660.00 donnant donc un déficit de CHF 32'448.00 (0.80%) est mis au vote. Il est approuvé à l'unanimité (56 oui).

b) Le BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2017 est voté chapitre par chapitre :

140.522.00 Stand de tir :

Vidange, cibleries - part nette pour Le Flon (CHF 12'200.00 ./ CHF 9'760.00) CHF 2'440.00

Résultat du vote : 56 (cinquante-six) oui; ce poste est accepté à l'unanimité.

340.503.00 Enseignement et formation – achat matériel

a) ordinateurs et tableaux interactifs CHF 26'100.00

Résultat du vote : 56 (cinquante-six) oui; ce poste est accepté à l'unanimité.

620.501.00 Routes (Total CHF 51'000.00, dont CHF 26'000.00 de report*)

Réfection Chemin Impasse des Bruyères, Bouloz CHF 25'000.00

Résultat du vote : 56 (cinquante-six) oui; ce poste est accepté à l'unanimité.

**REPORT 2016 : Etude traversée de Bouloz/RC – report Ingénieur : CHF 26'000.00*

620.501.00 Routes

Acquisition de 3 radars pédagogiques CHF 17'200.00

Résultat du vote : 56 (cinquante-six) oui; ce poste est accepté à l'unanimité.

720.501.00 Déchetterie (Total CHF 20'000.00, dont CHF 15'000.00 de report*)

Amélioration de la déchetterie (installation de rails pour bennes, entre autres) CHF 5'000.00

Résultat du vote : 56 (cinquante-six) oui; ce poste est accepté à l'unanimité.

**REPORT 2016 : CH 15'000.00*

700.501.00 Aménagement du territoire

Facture finale mensuration cadastrale CHF 14'000.00

Résultat du vote : 56 (cinquante-six) oui; ce poste est accepté à l'unanimité.

942.500.00 Terrains

Crédit d'étude pour nouveau bâtiment communal, solde place PC + places de parc CHF 30'000.00

Résultat du vote : 56 (cinquante-six) oui; ce poste est accepté à l'unanimité.

En résumé : **INVESTISSEMENTS GLOBAUX**

- charges : CHF 195'500.00

- produits : CHF 9'760.00

- reports 2016 : CHF 41'000.00

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS, montant net : CHF 119'740.00

3. Informations du Conseil communal

Mme la Syndique donne quelques informations.

1. Relevé des compteurs d'eau

M. Nicolas Favre, Conseiller communal, précise que les relevés des compteurs d'eau ont lieu chaque année à fin mars et à fin septembre. D'une part, il y a de plus en plus de bâtiments et d'autre part, il y a de moins en moins de personnes présentes à la maison durant la journée. De ce fait, le travail de relevé des compteurs devient compliqué pour notre Employé communal.

Le Conseil communal a réfléchi à une solution et propose de faire parvenir à chaque propriétaire de bâtiment une fiche pour le relevé des compteurs d'eau potable. Nous souhaitons ensuite que chacun retourne spontanément à la Commune ladite fiche.

Une information sur cette nouvelle façon de procéder sera envoyée par tous-ménages et sera mise sur notre site Internet communal.

Nous remercions d'ores et déjà les personnes concernées pour leur collaboration.

2. Dossier Raccordement des bâtiments sis hors-zone

La parole est donnée à M. Nicolas Favre, Conseiller communal, responsable du dicastère de l'épuration.

M. Favre précise que ce dossier est un projet de longue haleine. Il donne la chronologie suivante :

- 2001 : premiers projets à Bouloz, Porsel, Pont
- 2004 : fusion des 3 Communes précitées
- 2006 : nouveau projet pour le Flon, avec devis estimatif
- 2014/2015 : étude de ce qui pouvait se faire en gravitaire ou en stap par groupe de maisons
- 2016 : janvier, information à tous les propriétaires concernés
 - a) 40 appartements à raccorder à ce jour
 - b) 4.4 km de conduites à créer
 - c) 6 stap à construire
 - d) Devis total: CHF 1'304'000.00

M. Favre tient à préciser qu'actuellement, il n'est plus possible de faire des mini-step. Il ajoute qu'il y a une grande disparité entre les bâtiments encore à raccorder et les coûts peuvent passer du simple au quadruple. De ce fait, le Conseil communal a jugé qu'il était difficile de calculer une prise en charge équivalente pour chacun. Toutefois, la Commune aurait quand même dû prendre en charge plus ou moins la moitié des CHF 1'304'000.00.

Etant donné que ce dossier est mis de côté pour le moment, et qu'il n'y aura pas d'investissement prévu, la Commune agira au cas par cas. Les personnes concernées ont reçu un courrier informatif.

Mme Carmen Favre, Bouloz demande quels sont les prix pour le raccordement sur l'épuration des bâtiments ?

R. Cela peut varier entre CHF 12'000.00 et CHF 36'000.00 par appartement à raccorder.

Mme Favre qui a deux appartements dans son bâtiment (pour un total de 3-4 habitants) ne souhaite pas devoir payer plus de CHF 70'000.00 pour raccorder son bâtiment à l'épuration.

M. Favre rappelle que la loi oblige tous les propriétaires de bâtiment à se raccorder sur le réseau d'épuration communal. Toutefois, dans le cas de Mme Favre, comme elle est un peu éloignée du village, les autres propriétaires voisins de sa maison devraient participer pour effectuer un raccordement de quartier ; sinon cela reviendra beaucoup trop cher.

Mme la Syndique tient à préciser que la Commune met à disposition des propriétaires concernés toute la documentation dont elle dispose dans le cadre de ce dossier.

3. Dossier Transport publics

La parole est donnée à M. Jean-Claude Bongard, Vice-Syndic, responsable du dicastère des transports.

M. Bongard précise qu'après avoir pu obtenir, en décembre 2015, un retour direct, par bus, en fin de journée pour nos élèves du C.O., nous allons pouvoir bénéficier, depuis ce mois de décembre 2016 de 3 correspondances supplémentaires, à savoir :

Horaires entrés en vigueur à mi-décembre 2016

- Correspondance sur Palézieux, pour 1^{er} train de 5h54 pour Lausanne-Genève
- Correspondance sur Romont, pour le train de 6h38 pour Fribourg
- Correspondance depuis Palézieux pour le train de 17h16 qui arrive de Lausanne

Transports publics, échéancier «Etude Sud»

- Février 2017

Validation par les comités techniques et de pilotage

- Mars 2017

Consultation des résultats auprès des communes par le Service de la Mobilité

- Juin 2017

Publication des horaires et prise de position des communes sur le projet d'horaire 2018 selon la procédure habituelle

M. Bongard précise encore que le Conseil communal suit de très près le dossier « transports ». Cette année, c'est le District de la Sarine qui a pu obtenir des améliorations pour ses transports publics et en décembre 2017, ce sera notre District.

M. Bongard ajoute que M. José Thürler de Porsel fait partie de la Commission de District pour les transports ; la Commune est régulièrement en contact avec cette Commission pour lui rappeler que nous demandons des améliorations pour nos usagers.

M. Bongard précise également que le Responsable du SMO (Service de la Mobilité) a changé. Nous avons à faire à M. Quentin qui est plus ouvert à nos demandes que son prédécesseur.

4. Dossier Scène pour Salle polyvalente

Mme la Syndique précise qu'il y a actuellement une réserve qui s'élève à CHF 130'000.00 et le Conseil communal avait demandé un crédit d'étude de CHF 30'000.00 pour le budget 2016.

Le Conseil communal a donc étudié le dossier « création de scène » ; il a demandé des chiffres pour la création d'une scène sans éléments superflus mais avec quand même le nécessaire en matière d'aménagements. Cette étude a été faite de façon sérieuse avec plans. Malheureusement, les chiffres qui en sont ressortis ne permettent pas au Conseil communal de poursuivre ce dossier.

En effet, il y en aurait pour CHF 779'000.00 d'aménagements/construction plus CHF 200'000.00 d'équipements intérieurs. De ce fait, le Conseil communal a décidé de renoncer, pour le moment, à ce projet. C'est plus raisonnable vu les finances de notre Commune et les autres projets que nous avons en vue.

Mme la Syndique précise encore que la facture de l'architecte que le Conseil communal a mandaté pour étudier le projet de scène, s'élève à CHF 2'900.00 et il n'y aura pas d'autres frais pour le moment pour ce dossier.

M. Fabien Thürler, Porsel, demande ce que le Conseil communal va faire avec la réserve précitée ?

R. Elle va rester ainsi ; l'assemblée communale, à l'époque, a décidé d'attribuer des montants pour cette réserve ; de ce fait, nous ne pouvons pas les utiliser pour un autre projet.

Il existe aussi la possibilité de dissoudre cette réserve. Toutefois, ce n'est pas le but pour le moment. Le Conseil communal ne s'est pas encore positionné sur la question. Il reviendra, en temps voulu, devant l'assemblée pour une décision quant à cette réserve.

5. Divers

Mme la Syndique laisse maintenant la parole à l'assemblée.

DISCUSSION :

1. Mme Claudine Aebischer, Pont, précise qu'elle a assisté à une conférence sur NetPlus Fribourg pour la télévision. C'est RTPH qui s'occupe de la distribution. Ils installent la fibre optique dans les villages. Il appartient au Groupe E/Gruyère Energie.

Ils installent donc la fibre optique à moindre coût comme par exemple à St-Martin ; à Rue et à Estavannens, ils ont terminé.

Mme Aebischer souhaite savoir si nous avons fait les démarches pour obtenir la fibre optique car chez elle à Pont, cela devient très difficile d'avoir de la connexion pour Internet ? Ses parents qui habitent à Porsel, ont déjà la VOIP. Mme Aebischer propose à la Commune d'essayer de contacter ce fournisseur.

M. Pascal Falcy, Porsel, précise que la Commune n'a pas besoin de faire les démarches car en 2020 nous serons tous équipés de la fibre optique. Actuellement, il y a attribution par tirage au sort.

R. Mme la Syndique précise qu'à St-Martin, c'est bien le centre du village qui a d'abord été équipé de la fibre optique ; pour les villages périphériques, cela viendra plus tard. Mme la Syndique propose de se renseigner pour savoir ce qu'il en est pour notre Commune.

2. M. Josef Bachmann, Pont, dit qu'il a reçu un courrier du Vétérinaire cantonal au sujet du fait qu'il faut que les poules soient fermées. Il veut savoir pourquoi certains propriétaires laissent leurs poules à l'extérieur.

R. Mme la Syndique répond à M. Bachmann qu'elle imagine qu'il fait référence au problème de la grippe aviaire. Elle lui précise que tous les propriétaires doivent se conformer aux directives du Vétérinaire cantonal.

3. Mme Véronique Davet, Bouloz précise qu'à Bouloz, il n'y a plus de place de jeux pour les enfants alors que dans les autres villages, il y en a. Elle souhaite savoir si la Commune a prévu un projet dans ce sens.

R. Mme la Syndique lui répond que c'est une préoccupation du Conseil communal ; cependant, actuellement, nous n'avons pas de terrain à disposition. Le Conseil communal a imaginé une autre solution dans la forêt des Esserts à Bouloz et il étudie actuellement la création d'une cabane/refuge ouverte avec l'installation d'un banc.

Mme Davet se demande s'il ne serait pas possible que l'on utilise une partie du terrain de la PPE Le Clos à Bouloz (où elle habite et aussi où se trouve l'Administration communale) pour y créer une place de jeux. La Commune pourrait participer financièrement et cette place sera ouverte à tous les enfants.

R. Mme la Syndique estime que c'est une bonne idée. Le Conseil communal va réfléchir à la question.

La parole n'est plus demandée.

* * *

Mme la Syndique tient à remercier l'assemblée pour sa participation et lui souhaite en son nom et en celui de ses collègues, de très belles fêtes de fin d'année ; elle prie les personnes présentes d'apporter les vœux du Conseil communal à tous leurs proches.

Il est 21 h 50 lorsque Mme la Syndique clôt l'assemblée offrant le verre de l'amitié ainsi que des pizzas à toutes et à tous et en leur souhaitant bon retour dans leurs foyers et de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une Bonne et Heureuse Année 2017.

Porsel, le 14 décembre 2016

La Secrétaire

La Syndique